

[Text]

Mr. Samson: Mr. Worthy will attest to that.

Mr. Worthy: Let me clarify that. I have to jump in here.

They showed me the words this morning. I can't deny that the word was there, at least in the *Minutes of Proceedings and Evidence*. As I said this morning, taken in context with the discussions that preceded and followed it, and the fact that I sat in all the way through the meeting, I never got the impression in my mind that he was saying it was a loan. It was some surprise.

Mr. Pickard: Come on.

Mr. Worthy: I think if you read the *Minutes of Proceedings and Evidence* right through, you'll have to agree that the minister did not intend to imply that this was a loan.

Le président: Merci pour vos précisions, monsieur Worthy. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Mr. Bourne: I would like to address the issue of voting rights. One of the issues that I think has to be looked at in the overall context of these plans is that there are a number of employee share plans in a number of major corporations where they do not have voting rights.

Our view is that the true benefit and true purpose of ownership is to get the dividends and to gain in the capital appreciation of a corporation. In most corporations in Canada, there are also major blocs of ownership so that the voting rights in many cases are not as significant as one might think they would be on occasion.

In terms of the issue of whether or not there is a market and what happens to inheritance rights, for example, if an employee dies, we envisage at this point that the employee would have the right to put his shares to the company at any point in time so that we would always buy them back. We would buy them at book value. Because there is no publicly traded market, book value would be the basis of the plan.

Book value, of course, is based on the financial statements of the company, which are audited by the Auditor General and an external audit firm, currently Ernst & Young. We have confidence that there would be no concerns about the value of those shares.

M. Champagne: Merci beaucoup, monsieur le président. Comme remarque pour ce vous venez de dire, monsieur, je dirais que ce n'est pas parce que dans les autres corporations cela fonctionne comme cela que ça doit obligatoirement fonctionner de cette façon-là avec les actions de la Société canadienne des postes.

Lorsque vous parlez de la répartition des dividendes, je pense que lorsqu'on a un droit de regard sur les décisions que prend une corporation, quelle qu'elle soit, on apprécie davantage lorsqu'il y a des dividendes et on critique moins lorsqu'il y a des pertes parce qu'on a été partie prenante aux décisions.

Ceci étant dit, je conçois que le principe qui sous-tend le projet de loi est excellent parce que, de plus en plus, on se rend compte que la confrontation qui existait au cours des années 1960, 1970 et même au début des années 1980 entre la partie patronale et la partie syndicale dans les entreprises, c'est quelque chose qui est dépassé et que, de plus en plus, les employés eux-mêmes disent qu'ils aimeraient participer davantage aux décisions et aux destinées des compagnies en général.

[Translation]

M. Samson: M. Worthy peut le confirmer.

M. Worthy: Permettez-moi d'apporter une clarification. Je dois vous interrompre.

On m'a montré le texte ce matin. Je ne peux pas nier qu'on ait utilisé ce mot, du moins dans les *Procès-verbaux et témoignages*. Comme je l'ai dit ce matin, et compte tenu du contexte des discussions qui ont précédé et suivi, et compte tenu du fait que j'étais présent pendant toute la réunion, je n'ai pas eu l'impression qu'il voulait dire qu'il s'agissait effectivement d'un prêt. Cela m'a surpris.

M. Pickard: Soyez sérieux!

M. Worthy: D'après moi, si vous lisez le texte entier des *Procès-verbaux et témoignages*, vous conviendrez que le ministre ne voulait pas dire qu'il s'agissait d'un prêt.

The Chairman: Thank you for clearing that up, Mr. Worthy. Are there any other comments?

M. Bourne: J'aimerais parler du droit de vote. Dans le contexte actuel, je crois qu'il nous faut examiner le fait qu'il existe plusieurs régimes actionnariat des employés dans un certain nombre de grandes sociétés et où les employés n'ont pas le droit de vote.

D'après nous, le but et l'avantage d'un régime d'actionnariat et la distribution des dividendes est l'augmentation de valeur du capital d'une corporation. Dans la majorité des sociétés au Canada, il existe d'importants blocs d'actions appartenant à certaines personnes, et le droit de vote, dans plusieurs cas, n'est pas aussi important qu'on le croirait.

Passons à la question du marché et des droits de succession. Si, par exemple, un employé meurt, la personne qui a hérité des actions aurait le droit de les revendre, pour leur valeur comptable, à la Société, à n'importe quel moment. En l'absence d'un marché public, le régime serait basé sur la valeur comptable.

Évidemment, la valeur comptable est basée sur les états financiers de la Société, qui sont vérifiés par le vérificateur général ainsi que par un cabinet de vérification privée; en ce moment, il s'agit de la firme Ernst & Young. Nous ne croyons pas que la valeur des actions serait remise en question.

Mr. Champagne: Thank you, Mr. Chairman. I would like to respond to what you have just said. Just because some corporations have certain employee share plans doesn't mean that Canada Post should have the same.

You talk about share allocation. I think that when a shareholder has a say in a corporation's decisions, that person appreciates any dividend even more and is less apt to criticize when losses occur since he or she had a voice in the decision.

That being said, I believe the Bill's underlying principle is an excellent one, since we are realizing that industrial conflicts in the 1960's, 70's, and even at the beginning of the 1980's, between management and labour are a thing of the past. Employees increasingly want to participate in the decisions affecting their company as a whole.